

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 30 mars 2023

Membres du conseil municipal						
En exercice	Présents	Procurations	Absents			
43	30	5	8			

Date de convocation le 24 mars 2023

Présidente: Madame Hélène GEOFFROY

Secrétaire de séance : Monsieur Fréderic KIZILDAG

V_DEL_230330_7

Avenant financier pour le marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la piscine Jean Gelet

Rapporteur: Monsieur MOINE

Présents:

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Abdoulaye SOW, Fréderic KIZILDAG, Mustapha USTA, Ange VIDAL, Christine BERTIN, Karim BALIT, Soufia MAAROUK

Procuration:

Fatma FARTAS donne pouvoir à Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI, Yvette JANIN donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Harun ARAZ donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, David LAÏB donne pouvoir à Eric BAGES-LIMOGES

Absents:

Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Monique MARTINEZ

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023

Le marché de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la piscine de l attribué le 14 juin 2018 au groupement Soho Atlas / Ragence / Korell / Cetis / Eegenie / Génie acoustique, dont l'agence d'architectes Soho Atlas est mandataire.

Ce marché de maîtrise d'œuvre comprend les missions de conception du projet, ainsi que la mission de suivi d'exécution des travaux et la mission OPC; ordonnancement pilotage de chantier.

Le marché de maîtrise d'œuvre a pour durée l'exécution de ses missions prévues au CCTP. soit jusqu'à la levée des réserves et de la période de garantie.

Les travaux de désamiantage et dépollution du bâtiment ont démarré en octobre 2019.

Le chantier a été arrêté du 16 mars 2020 au 7 septembre 2020 (soit un délai de 6 mois) du fait de la crise sanitaire (confinements) et de la non-attribution du lot n°10 charpente métallique. Du fait des interfaces nécessaires entre les corps d'états, il n'était en effet pas envisageable de mener à bien les études et les travaux sans le lot 10 charpente métallique.

Les travaux ainsi que les études d'exécution ont repris en septembre 2020.

Suite aux opérations de démolitions et de désamiantage, les bâtiments existants dont seule la structure porteuse était conservée se sont révélés en très mauvais état. Ainsi, le plancher hourdis des vestiaires d'origine, prévu conservé, s'est cassé en de multiples endroits, obligeant à prévoir des travaux supplémentaires. A la suite de la dépose de tous les éléments isolants de la toiture mobile, la charpente acier de celle-ci s'est également révélée en mauvais état, nécessitant son remplacement total. Ces aléas de chantier (effondrement du plancher des anciens vestiaires, charpente de la toiture mobile trop dégradée) ne pouvaient être prévus lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre. En effet, les études de diagnostic préalables n'ont pas montré de faiblesse de la structure béton à l'endroit des vestiaires, aucun désordre n'étant visible (pas de fissures, ni de descellement des revêtements de sol). De même, il n'était pas possible de diagnostiquer l'état de la charpente de la toiture mobile de façon très précise et exhaustive : la piscine étant toujours en activité il n'était pas envisageable de procéder à toutes les opérations de déconstruction (dépose des isolants, des faux-plafonds, luminaires, réseaux divers...) nécessaires à un diagnostic complet n'ont pas été mené.

Ces évènements ont nécessité des mois supplémentaires de travaux et, de fait, ont demandé un travail conséquent de reprise du planning et de l'ordonnancement initial prévisionnel du chantier, notamment pour la toiture mobile, le plancher hourdis ainsi que le bassin. La maîtrise d'œuvre a donc fourni un travail supplémentaire important en assurant plus de réunions de chantier (quatre mois supplémentaires à raison de une réunion par semaine), ainsi qu'un nouveau planning d'ordonnancement pour intégrer ces aléas de chantier. De même l'architecte ainsi que le bureau d'études structure ont dû travailler sur l'analyse des solutions techniques et des devis proposés par l'entreprise de charpente métallique sur le remplacement de la toiture mobile.

L'ensemble de ces prestations de maîtrise d'œuvre sont devenues nécessaires à la poursuite du chantier de la piscine. Elles ne pouvaient en aucun cas être chiffrées lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Le chantier a de nouveau été arrêté du 25 novembre 2021 au 9 mai 2022 (soit un délai de 6 mois) après la liquidation judiciaire de l'entreprise Ruiz by Rougeot, titulaire des lots 2 et 11.

De nouveau, la faillite et la liquidation de l'entreprise Ruiz by Rougeot est un évènement qui ne pouvait pas être anticipé par l'acheteur.

A la suite du rachat de l'entreprise Ruiz by Rougeot, et du choix du repreneur de conserver ces deux marchés avec la ville de Vaulx-en-Velin, le chantier a repris en mai 2022. Aussi, l'équipe de maîtrise d'œuvre (OPC, architecte, bureau d'études) a travaillé sur un nouveau planning d'exécution des travaux restants, ainsi que sur la mise à jour de tous les plans d'exécution dûs par l'entreprise titulaire des lots 2 et 11. Cette étape a nécessité de la part de la maîtrise d'œuvre de travailler de nouveau sur les visas et suivi d réalisés avec la précédente entreprise Ruiz by Rougeot.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 069-216902569-20230330-V_DEL_230330_7-DE

De plus, après cet arrêt de chantier de six mois (causé par la liquidation de l'entreprise Ruiz by Rougeot), les autres entreprises de travaux, occupées sur d'autres chantiers, ont été mobilisées de nouveau pour cette opération. La plupart d'entre elles ont donné de nouvelles dates d'intervention, ainsi que des délais d'approvisionnement ou de réalisations différents, du fait du contexte actuel de pénurie et de hausse exceptionnelle de coût des matériaux. Aussi, ces nouveaux aléas ont encore prolongé la durée prévisionnelle d'exécution des travaux, demandant de nouveau du travail supplémentaire de la part de la maîtrise d'œuvre, tant du point de vue de la mission OPC, que du suivi d'exécution des travaux. Ainsi, un nouveau planning d'exécution a été soumis aux entreprises (planning version 7) afin de stabiliser l'ordonnancement et les interventions de chaque corps d'état. La maîtrise d'œuvre doit donc assurer plus de réunions de chantier pour suivre la bonne exécution des travaux. L'allongement substantiel de la durée du marché de maîtrise d'œuvre (de 17 mois à 27 mois) a donc généré un volume important des prestations supplémentaires qui non prévues lors de la signature du marché.

Aussi, la maîtrise d'œuvre a présenté un devis pour des honoraires complémentaires pour les missions d'OPC et de suivi d'exécution des travaux de la piscine Jean Gelet. Ce devis reprend les prix forfaitaires du marché initial de maîtrise d'œuvre, et son montant total est de 99 719,46 € HT.

Pour prendre en compte l'impact de ces circonstances exceptionnelles et imprévues, il est proposé d'établir un avenant n°3 sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique afin de permettre ces prestations supplémentaires, devenues nécessaires à la poursuite du chantier.

Cet avenant représente 28,9 % du montant forfaitaire définitif fixé par l'avenant n°1 (345 159,23 € HT).

Le montant total du marché (avec tous les avenants) s'élève à 456 762,90 € HT soit 548 115,48 €TTC ;

Il a été soumis à la CAO du 23 mars 2023 qui a émis un avis favorable.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

 autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°3 pour le marché de maîtrise d'œuvre de la piscine Jean Gelet avec le groupement Soho Atlas / Ragence / Korell / Cetis / Eegenie / Génie acoustique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023 Publié le ID : 069-216902569-20230330-V_DEL_230330_7-DE

Après avoir délibéré, décide,

• d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°3 pour le marché de maîtrise d'œuvre de la piscine Jean Gelet avec le groupement Soho Atlas / Ragence / Korell / Cetis / Eegenie / Génie acoustique.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Fréderic KIZILDAG, David LAÏB, Mustapha USTA, Ange VIDAL, Christine BERTIN, Karim BALIT, Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 30 mars 2023.



Le secrétaire de séance

Fréderic KIZILDAG



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 069-216902569-20230330-V_DEL_230330_7-DE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE₁₀

MODIFICATION DE CONTRAT N° 31

Article R2194-5 du code de la commande publique

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)



Ville MÉTROPOLE DE LYON
Représentée par Mme la Maire
Place de la Nation - CS4002
69518 Vaulx-en-Velin cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Mandataire:

Architecte SOHO ATLAS 30 quai Perrache CS 10150

69286 Lyon cedex 02

Tel: 04 72 71 62 70 - Mail: v.stalport@soho-archi.com

SIRET: 451 205 090 000 33

Economie

KORELL

65 avenue Victor Hugo 69160 Tassin la Demi-Lune

Tel: 04 72 27 46 46 - fax: 04 78 08 86 32 /Mail: accueil@korell-ingenierie.com

SIRET: 352 373 674 000 22

Fluide, thermique, électricité, OPC

R AGENCE

65 rue Hénon 69004 Lyon

Tel: 04 72 27 82 08 / Mail: ragence@ragence.fr

SIRET: 789 252 491 000 12

EXE10 – Avenant (MOE_PISCINE GELET_AV3) Page: 1 / 5

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Structure CETIS

3 rue des Dombe 01700 NEYRON

TEL: 04 78 55 0018 / fax: 04 72 25 55 47 / Mail: accueil@bet-cetis.com

SIRET: 442 612 222 000 95

Acoustique

Christian SIGNORELLI sous le nom commercial de GENIE ACOUSTIQUE

18 rue Ampère

Centre commercial Les Marronniers

69270 Fontaines sur Saône

Tel: 04 78 23 27 88 – fax: 04 78 23 82 18 / Mail: secretariat@genie-acoustique.com

SIRET: 343 684 015 000 13

HQE

EEGENIE

43 rue des Hérideaux 69008 LYON

Tel: 04 78 74 41 58 - fax: 981402381 / Mail: contact@eegenie.com

SIRET: 532 482 254 000 10

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MARCHE N°18A042

MOE - Réhabilitation et extension piscine J. GELET

- Date de la notification du marché public : 15/06/2018
- Durée d'exécution du marché public : 34 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA: 20 %
 - Montant forfaitaire provisoire HT: 289 971,00 €
 - Montant forfaitaire provisoire TTC: 347 965,20 €
- Montant forfaitaire définitif fixé par l'avenant n°1 : 345 159,23 € HT (notifié le 12/08/2019)
- Montant modifié par l'avenant n°2 : 357 043,44 HT (notifié le 07/11/2019)

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Le marché de maîtrise d'œuvre n°18A042 de la réhabilitation et extension de la piscine Jean GELET a été notifié le 15 juin 2018. L'équipe de maîtrise d'œuvre est constituée de SOHO ATLAS (architecte mandataire) / CETIS / R AGENCE / KORELL / GENIE ACOUSTIQUE / EEGENIE.

Le forfait définitif a été arrêté à 345 159,23 € HT.

Ce marché de maîtrise d'œuvre comprend les missions de conception du projet, ainsi que la mission de suivi d'exécution des travaux et la mission OPC; ordonnancement pilotage de chantier.

Le marché de maîtrise d'œuvre a pour durée l'exécution de ses missions prévues au CCTP, soit jusqu'à la levée des réserves et de la période de garantie.

Les travaux de désamiantage et dépollution du bâtiment ont démarré en octobre 2019

EXE10 - Avenant (MOE_PISCINE GELET_AV3)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 069-216902569-20230330-V_DEL_230330_7-DE

Page:

2

5

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023 Publié le ID: 069-216902569-20230330-V_DEL

Le chantier a été arrêté du 16 mars 2020 au 7 septembre 2020 (soit un délai de (confinements) et de la non-attribution du lot n°10 charpente métallique. Du fait corps d'états, il n'était en effet pas envisageable de mener à bien les études et métallique.

Les travaux ainsi que les études d'exécution ont repris en septembre 2020.

Suite aux opérations de démolitions et de désamiantage, les bâtiments existants dont seule la structure porteuse était conservée se sont révélés en très mauvais état. Ainsi, le plancher hourdis des vestiaires d'origine, prévu conservé, s'est cassé en de multiples endroits, obligeant à prévoir des travaux supplémentaires. Suite à la dépose de tous les éléments isolants de la toiture mobile, la charpente acier de celle-ci s'est également révélée en mauvais état, nécessitant son remplacement total. Ces aléas de chantier (effondrement du plancher des anciens vestiaires, charpente de la toiture mobile trop dégradée) ne pouvaient être prévus lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre. En effet, les études de diagnostic préalables n'ont pas montré de faiblesse de la structure béton à l'endroit des vestiaires, aucun désordre n'étant visible (pas de fissures, ni de descellement des revêtements de sol). De même, il n'était pas possible de diagnostiquer l'état de la charpente de la toiture mobile de façon très précise et exhaustive : la piscine étant toujours en activité il n'était pas envisageable de procéder à toutes les opérations de déconstruction (dépose des isolants, des faux-plafonds, luminaires, réseaux divers...) nécessaires à un diagnostic complet.

Ces évènements imprévus ont nécessité des mois supplémentaires de travaux et, de fait, ont demandé un travail conséquent de reprise du planning et de l'ordonnancement initial prévisionnel du chantier, notamment pour la toiture mobile, le plancher hourdis ainsi que le bassin. La maîtrise d'œuvre a donc fourni un travail supplémentaire très important en assurant plus de réunions de chantier (4 mois supplémentaires à raison de 1 réunion par semaine), ainsi qu'un nouveau planning d'ordonnancement pour intégrer ces aléas de chantier. De même l'architecte ainsi que le bureau d'études structure ont dû travailler sur l'analyse des solutions techniques et des devis proposés par l'entreprise de charpente métallique sur le remplacement de la toiture mobile.

L'ensemble de ces prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre sont devenues nécessaires à la poursuite du chantier de la piscine. Elles ne pouvaient en aucun cas être chiffrées lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Le chantier a de nouveau été arrêté du 25 novembre 2021 au 9 mai 2022 (soit un délai de 6 mois) après la liquidation judiciaire de l'entreprise Ruiz by Rougeot, titulaire des lots 2 et 11.

De nouveau, la faillite et la liquidation de l'entreprise Ruiz by Rougeot est un évènement qui ne pouvait pas être anticipé par l'acheteur.

Suite au rachat de l'entreprise Ruiz by Rougeot, et au choix du repreneur de conserver ces 2 marchés avec la ville de Vaulx-en-Velin, le chantier a repris en mai 2022. Aussi, l'équipe de maîtrise d'œuvre (OPC, architecte, bureau d'études) a travaillé sur un nouveau planning d'exécution des travaux restants, ainsi que sur la mise à jour de tous les plans d'exécution dûs par l'entreprise titulaire des lots 2 et 11. Cette étape a nécessité de la part de la maîtrise d'œuvre de travailler de nouveau sur les visas et suivi des plans d'exécution, déjà réalisés avec la précédente entreprise Ruiz by Rougeot.

De plus, après cet arrêt de chantier de 6 mois (causé par la liquidation de l'entreprise Ruiz by Rougeot), les autres entreprises de travaux, occupées sur d'autres chantiers, ont été mobilisées de nouveau pour cette opération. La plupart d'entre elles ont donné de nouvelles dates d'intervention, ainsi que des délais d'approvisionnement ou de réalisations différents, du fait du contexte actuel de pénurie et de hausse exceptionnelle de coût des matériaux. Aussi, ces nouveaux aléas ont encore prolongé la durée prévisionnelle d'exécution des travaux, demandant de nouveau du travail supplémentaire de la part de la maîtrise d'œuvre, tant du point de vue de la mission OPC, que du suivi d'exécution des travaux. Ainsi, un nouveau planning d'exécution a été soumis aux entreprises (planning version 7) afin de stabiliser l'ordonnancement et les interventions de chaque corps d'état. La maîtrise d'œuvre doit donc assurer plus de réunions de chantier pour suivre la bonne exécution des travaux. L'allongement substantiel de la durée du marché de maîtrise d'œuvre (de 17 mois à 27 mois) a donc généré un volume important des prestations supplémentaires qui ne pouvaient être prévues lors de la signature du marché.

Aussi, la maîtrise d'œuvre a présenté un devis pour des honoraires complémentaires pour les missions d'OPC et de suivi d'exécution des travaux de la piscine Jean GELET. Ce devis reprend les prix forfaitaires du marché initial de maîtrise d'œuvre, et son montant total est de 99 719.46 € HT.

Pour prendre en compte l'impact de ces circonstances exceptionnelles et imprévues, il est proposé d'établir un avenant n°3 sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique afin de permettre ces prestations supplémentaires, devenues nécessaires à la poursuite du chantier.

L'avenant proposé représente 28.90 % du montant du forfait définitif.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : (Cocher la case correspondante.)					

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 99 719,46 €
Montant TTC : 119 663,35 €

% d'écart introduit par l'avenant : 28,90 %

Nouveau montant du marché public augmenté par tous les avenants (1,2 et 3) :

Taux de la TVA : 20 %
 Montant HT : 456 762,90 €
 Montant TTC : 548 115,48 €

Conformément à l'article R2194-5 du Code de la commande publique, cet avenant 3 n'est pas cumulé avec les avenants antérieurs et est limité à 50% du montant initial du marché.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SOHO ATLAS		

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

Δ	Vaulx-en-Velin	ام
А	vauix-en-veiin	ie

Pour Madame la Maire,

Le Premier adjoint Délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la ville, au Renouvellement urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités

Stéphane GOMEZ

5

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023 Publié le

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'ac

ID: 069-216902569-20230330-V_DEL_230330_7-DE

■ En cas de remise contre récépissé :	Ī
Le titulaire signera la formule ci-dessous :	
« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »	
A, le	
Signature du titulaire,	
	l

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)